



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et l'Agriculture

Déclaration liminaire d'EFA-CGC

CCHSCT de l'ONF

25 août 2020

EFA-CGC s'étonne que l'ordre du jour de ce CCHSCT extraordinaire ne mentionne qu'une mise à jour mineure des fiches SST. La ministre du travail recommande le télétravail au 1er septembre au sein des entreprises à chaque fois que cela sera possible : que compte faire la Direction Générale de l'ONF ?

Visiblement, l'ONF n'invite pas clairement et simplement de manière préventive et réactive à la mise en télétravail. De nombreux personnels possèdent les prérequis matériels, pourquoi ne pas leur proposer des maintenant ?

A l'occasion de ce CCHSCT extraordinaire, EFA-CGC veut porter l'attention de la direction sur 4 points :

1-Le télétravail

EFA-CGC a lancé au début de l'été un sondage afin d'évaluer les retours et les souhaits des personnels de l'ONF sur le travail à distance. **Au regard des réponses des centaines de personnes qui ont répondu au questionnaire, les attentes des personnels sur le sujet sont très fortes** (un communiqué détaillera les premiers résultats prochainement).

Par ailleurs, la situation de crise sanitaire actuelle permet de considérer que les personnels peuvent télétravailler au-delà de 2j ou 3j par semaine (selon la référence prise). Le décret du 5 mai 2020 prévoit une possibilité d'aller au-delà de 3 jours « *en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site* » ce qui est encore le cas si l'on se réfère aux 7000 nouveaux cas de contaminations relevés ces dernières 48 h en France, avec une circulation active du virus en très nette hausse et le risque d'une seconde vague. **Pour rappel, EFA-CGC avait demandé dès le 7 mai dernier à la DRH de l'ONF de clarifier l'application des termes de ce décret.**

Aujourd'hui, EFA-CGC demande :

- **Une démarche pro-active de la part de la direction**, pour inciter un maximum de personnels à télétravailler la majeure partie du temps pendant toute la durée de la crise sanitaire (comme cela est rendu possible par le cadre du décret du 5 mai 2020), quoi qu'il en coûte d'un point de vue matériel.
- **Une renégociation très rapide de l'accord télétravail** afin d'inclure le 3ème jour prévu dans le décret de mai 2020, pour tous les personnels et dans une optique de long terme (hors crise Covid-19).

2-La reprise d'activité de septembre 2020

Restons vigilants sur les RPS qui pourront se présenter au moment de la reprise d'activité en septembre 2020.

EFA-CGC demande que cette étape de reprise d'activité soit conduite en y associant **les personnels et leurs représentants ainsi que les encadrants de proximité**.

- Prévoir un temps d'accueil pour chaque personnel qui revient en présentiel, retours d'expérience, anticiper les conséquences de la mise en place des mesures barrières et de distanciation physique
- Cette étape indispensable permettra d'actualiser **le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et permettra de déterminer les mesures organisationnelles à mettre en place, à faire évoluer ou à conserver**.

- Communiquer de façon transparente sur l'impact de la crise sanitaire pour l'établissement
- Faire attention à éviter les surcharges de travail
- Restaurer le collectif de travail et repositionner l'encadrement de proximité
- Réguler les tensions possibles entre personnels
- Prévenir les risques d'agression et de violence envers les personnels
- Rétablir le rôle, la place des instances représentatives du personnel, le dialogue social sur la santé et la sécurité

3- La prévention des RPS et des suicides

Nous déplorons trois suicides (ou tentative) depuis fin juillet 2020 à l'ONF : en Grand-Est, en Corse, en IDF. La communication de la direction vers le CCHSCT est inexistante sur le sujet. Même si les facteurs personnels et familiaux sont souvent mis en avant dans ces drames, pour EFA-CGC, il convient de ne pas négliger l'importance du cadre de travail comme "facteur aggravant" : dans un contexte où une crise sanitaire majeure sévit dans la population, où les forêts dépérissent de façon catastrophique dans de nombreuses régions, **les personnels de l'ONF ont besoin d'un établissement qui les protège, qui leur offre un cadre structurant et rassurant.**

EFA-CGC demande qu'une vraie politique de prévention contre le suicide soit enfin lancée. De même, le soutien aux personnels des équipes touchées par ces drames doit être revu et amélioré de toute urgence.

Dans le cadre de cette politique de prévention des RPS, **EFA-CGC exige une nouvelle fois la nomination d'un ISST.**

Cette nomination devra s'accompagner d'un **renforcement du département SST, notamment sur le sujet des RPS** : prévention, accompagnement, et **aboutir à un accord-cadre RPS**. A ce sujet, EFA-CGC demande une communication en toute transparence de la part de la direction sur l'évolution du département SST.

EFA-CGC souhaite l'implantation d'un réseau de référents RPS qui viserait à accompagner une population à risque, qui manque généralement de soutien social. Ainsi, le référent serait outillé pour reconnaître dans son milieu de vie les signes précurseurs des comportements suicidaires et pourrait ensuite diriger les personnes vers les ressources d'aide appropriées.

4-Le harcèlement

Le Décret n°2020-256 du 13 mars 2020, publié au JO du 15 mars précise la mise en place d'un dispositif relatif à la procédure de signalement de tous les actes pouvant être qualifiés de harcèlement au sein des 3 versants de la fonction publique. Ce texte est paru en pleine période de confinement.

EFA-CGC demande que les dispositions relatives à l'application de ce texte soient mises à l'ordre du jour des CHSCT, CT et CSE.

Nous demandons également qu'un point soit rapidement fait sur le planning des formations des référents Harcèlement en Territoire.

Le 25/08/2020, les représentants EFA-CGC au CCHSCT de l'ONF,

Jean-Christophe-Dumay et Patrice Hirbec